



**PROCÈS - VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 27 FEVRIER 2023**

Le vingt-sept février deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt février deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Treize conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Sonia CLEMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER, Céline LEPROUX.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Florian BARBÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jérôme CHERON est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 16 janvier 2023 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été proposé aux conseillers municipaux de rajouter un sujet supplémentaire concernant la TVA au commerce St-Michel-de-Chavaignes. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : TERRAIN DE LA VIEILLE COUR**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion de conseil municipal le 30 mai 2022, il a été décidé de vendre, à ATC France, l'antenne de la Sté Orange Telecom située sur une parcelle appartenant à la commune à l'est du lieu-dit La Vieille Cour pour un montant de 20 000 euros net ce qui garantira un revenu immédiat, une gestion et un entretien du site intégralement pris en charge par ATC France et l'assurance d'un réseau mobile sur le long terme. Afin de finaliser cette vente, il convient de régulariser l'emprise de la voie communale n° 205 sur les parcelles cadastrées section C n° 98 et C n° 73 appartenant à M et Mme Guilmet André et Annick. Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire et Monsieur Guilmet, il a été convenu de céder gracieusement à la commune de St-Michel-de-Chavaignes les parcelles cadastrées section C n° 98 et C n° 73 et que celle-ci prenne en charge les frais de bornage du cabinet de géomètre Géoplus pour un montant de 1080 € TTC ainsi que les frais de notaire. En conséquence, il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cet acte de vente auprès d'un notaire et l'autoriser à réaliser le bornage par la Sté Géoplus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cet acte de vente auprès d'un notaire et à réaliser le bornage par la Sté Géoplus.

**2<sup>ème</sup> OBJET : TERRAIN À LA BORDE CHAILLOUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur Hubert Chevreuil propriétaire de la parcelle A 405 et Monsieur Dany Rogey propriétaire des parcelles A 1306 et A 1111 situées à côté du terrain de la Borde Chaillox appartenant à la commune de St-Michel-de-Chavaignes. Il s'avère que l'une des parcelles (A 403) appartenant à la commune se situe entre les deux parcelles de Monsieur Rogey, quant à Monsieur Chevreuil, il doit passer sur la parcelle de Monsieur Rogey (A1111) et celle de la commune (A 403) pour accéder à son terrain (A 405).

En conséquence, il est proposé de céder gracieusement une partie de la parcelle A 403 (environ 60 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune de St-Michel-de-Chavaignes à Monsieur Dany Rogey, celui-ci aura les frais de bornage à sa charge ainsi que les frais de notaire et donnera une servitude de passage à Monsieur Chevreuil Hubert afin qu'il puisse accéder à son terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de céder gracieusement une partie de la parcelle A 403 (environ 60 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune de St-Michel-de-Chavaignes à Monsieur Dany Rogey dans les conditions suivantes : frais de bornage et frais de notaire à sa charge et donner une servitude de passage à Monsieur Chevreuil Hubert en concluant cet accord devant un notaire.

Suite à cette délibération, il convient d'autoriser le Maire ou un des ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cet acte de vente entre Monsieur Rogey Dany et la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à cet acte de vente entre Monsieur Rogey Dany et la commune de St-Michel-de-Chavaignes auprès d'un notaire.

### 3<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS MARINA

Monsieur Bruno Courant, adjoint au Maire, informe les conseillers que depuis quelques temps, il y a des soucis téléphoniques pour joindre l'école ou le périscolaire. Plusieurs tests en interne ont été effectués, afin d'y remédier, il conviendrait de raccorder l'établissement à la fibre optique. Pour cela, des travaux de câblage doivent être réalisés en amont au rez-de-chaussée, au niveau du périscolaire, puis à l'étage, dans la salle des institutrices ainsi que dans les trois classes. En conséquence, la sté Marina a transmis un devis concernant les travaux à effectuer pour un montant de 3 330 € TTC.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de la Sté Marina pour un montant de 3 330 € TTC.

### 4<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS TP TERRASSEMENT SARL PASQUIER

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est vraiment nécessaire de refaire des travaux de renforcement de fossés afin que la route de la Cerisaie ne s'effondre. Il présente le devis de la Sarl Pasquier TP Terrassement d'un montant de 10 909,50 € TTC, celui-ci comprend : l'enrochement du fossé sur 150 m (utilisation de la pelle Kubota, camion 6x4 et enrochement 200/400 à la tonne) ainsi que la création de 2 places de croisement véhicules (utilisation de la pelle Kubota, camion 6x4, compacteur Dynapac, voutré 0/20 à la tonne et recycle de béton à la tonne).

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser le Maire à signer le devis exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le devis de la Sarl Pasquier TP Terrassement d'un montant de 10 909,50 € TTC concernant les travaux de voirie sur la route de la Cerisaie.

### 5<sup>ème</sup> OBJET : DELIBERATION TVA COMMERCE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le service des impôts des entreprises de Mamers demande à la commune de bien vouloir délibérer concernant la TVA du commerce. En effet, le dossier de la location du fond de commerce est de droit à la tva au régime de la franchise en base. Dans la mesure où le montant des loyers prévus est inférieur au seuil actuel de la franchise en base de TVA (50 000 €), et où la commune n'est, par ailleurs, pas redevable de la TVA au titre d'autres activités taxables à la TVA de plein droit et concernées par la franchise, elle doit explicitement renoncer au bénéfice de la franchise en base (art 293 F du CGI) pour pouvoir soumettre ces redevances à la TVA. En conséquence, il convient de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal renonce au bénéfice de la franchise en base et opte pour un régime réel de TVA pour le commerce.

### 6<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Association Santé-Social-Bien-être** : Monsieur le Maire informe les conseillers que cette association dont le siège social est à la mairie de Dollon vient d'être créer. Elle a pour objectif de soutenir et participer à la construction du projet « Pôle santé Arc en Ciel » en promouvant le projet auprès des professionnels de santé et des institutionnels, en assurant le dépôt du projet de santé et son suivi auprès de l'ARS et de la CPAM, en informant sur l'avancée du projets aux habitants, professionnels et élus et en recherchant des financements et en mobilisant les aides publiques et privées.

. **Requête des habitants route de Cournon** : Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une lettre provenant de quelques chavaignais habitant route de Cournon, ils signalent à Monsieur le Maire le comportement très dangereux des automobilistes sur leur route, ils roulent très vite au niveau de leur habitation malgré la présence d'un panneau de signalisation indiquant la vitesse limitée à 50 km/heure. Ils souhaitent la présence de ralentisseurs pour permettre aux véhicules de ralentir et respecter les piétons et les voitures sortant de chez eux. En conséquence, il convient de porter une réflexion à cette demande.

. **Communauté de communes Gesnois Bilurien zones favorables à l'éolien sur le territoire** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le Préfet a organisé une conférence en visio avec les maires de la CC du Gesnois Bilurien le 26 janvier 2023 concernant les zones favorables à l'éolien sur le territoire. Peu de maires étaient présents à cette visio-

conférence. Monsieur Jérôme Cheron, conseiller municipal, informe Monsieur le Maire qu'une association contre le projet éolien sur St-Michel-de-Chavaignes est en train de se créer.

. **Comice Chavaignais** : l'organisation de cette manifestation suit son cours, des ateliers de décoration pour le comice ont été mis en place au garage communal rue des écoles. Monsieur le Maire propose que la visite officielle avec les élus soit de 14h30 à 16h30 le samedi 17 juin.

. **Personnel communal** : Suite au départ de Monsieur Léonard, Monsieur Poron Jérémie a été recruté en CDD à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 au poste d'agent technique polyvalent en milieu rural.

. **Point travaux** : concernant la voirie 2023, une consultation auprès de trois entreprises a été lancée, le résultat est attendu pour le 15 avril date butoir. La commune a acheté des pannes en douglas pour la réfection du terrain de pétanque, ce sont les adhérents de la pétanque St-Michel qui les ont posées. Monsieur le Maire les remercie pour leur investissement.

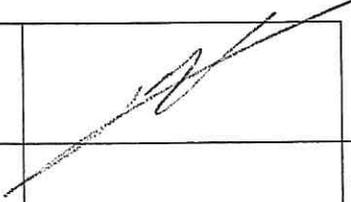
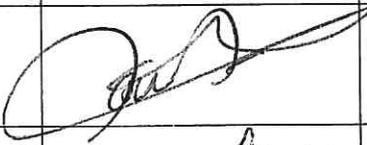
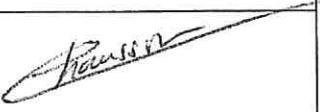
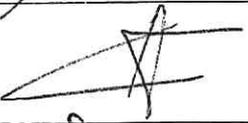
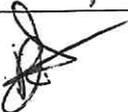
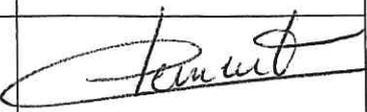
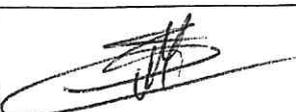
. **Comité des fêtes** : son assemblée générale était le 24 février dernier, plusieurs manifestations sont programmées pour cette année.

. **Le Garde champêtre chavaignais** : est en cours de finalisation sa distribution est prévu courant mars.

. **Date à retenir** : vendredi 24 mars 2023 à 20h conseil municipal vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON Secrétaire de séance		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ	absent	Céline LEPROUX	